



Programme IDDEES Le Psychologue Superviseur et l'Accompagnant

I – Le Psychologue Superviseur

Le superviseur est la personne responsable du programme individualisé de la personne intégrée, de son élaboration et de son application par l'accompagnant : il s'agit d'un psychologue spécialisé dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles envahissants du développement :

- soutien et écoute des parents
 - assurer l'établissement et le maintien des liens entre la famille, l'école, l'entreprise et l'accompagnant
 - assurer la qualité de l'intégration de la personne
 - assurer l'application du programme
 - encadrement de l'accompagnant
-

Le superviseur rencontre les accompagnants en petits groupes une fois par semaine dans un but de soutien, de révision des projets initiaux des personnes autistes et de réaménagements pratiques.

Il se rend une fois par mois dans l'école et dans l'entreprise où est intégrée la personne autiste ainsi qu'au domicile pour aider à la mise en place effective du projet et pour analyser les actions de l'accompagnant et le comportement de la personne autiste dans son environnement

Les fonctions de coordination entre les personnes impliquées consistent à initier et à assurer les contacts ; organiser les rencontres de préparation, de suivi et de synthèse avec les équipes professionnelles et la famille dans le but d'harmoniser les objectifs, les contenus ; maintenir la cohésion et la cohérence des collaborations entre les différents partenaires.

Cette supervision est complétée par une analyse psychologique des pratiques à la fois des accompagnants et des personnes accueillantes (équipe éducative scolaire, employés de l'entreprise).

II – L'accompagnant

L'accompagnant est soit un étudiant en psychologie dont le niveau minimum requis est une licence soit un psychologue titulaire du diplôme.

La participation à ce type de programme lui permet d'acquérir (ou de compléter) une formation pratique et théorique à propos de la psychopathologie clinique du développement (autisme, handicap, suivi psychologique...). Il a pour tâche principale d'accompagner la personne autiste durant toute la journée (ou la demi-journée) à l'école ou à l'entreprise et à domicile.

Les interventions de l'accompagnant auprès de la personne avec autisme comportent plusieurs activités de régulation se rapportant d'une part à la personne et d'autre part aux différents milieux de vie fréquentés.

Elles visent à :

- Développer les comportements sociaux
 - Aider à faire les apprentissages et les tâches demandés
 - Adapter les consignes des professionnels de l'école et de l'entreprise, à son niveau de compréhension et de réalisation
 - Apprendre à exprimer à autrui ses pensées et ressentis
 - Donner des repères temporels et spatiaux stables
-

L'accompagnant a un rôle de médiateur entre la personne autiste et les personnes qu'elle côtoie dans son environnement (famille, élèves, enseignant, salariés de l'entreprise) et un rôle de promoteur social de la personne dans l'expression de ses capacités.

La médiation comprend :

- La traduction des consignes verbales en les décomposant en énoncés élémentaires
- La suppléance : transformer la consigne verbale en consigne visuelle à l'aide de démonstrations visibles, concrètes
- L'établissement de contacts et de liens avec les personnes de l'entourage
- L'aide à la régulation sociale : aller vers les autres enfants et adultes, apprendre à partager un jeu, une activité

La promotion a comme objectifs :

- Assurer une avancée dans les acquisitions et les apprentissages (promotion cognitive)
 - Assurer la reconnaissance des acquisitions de la personne autiste par l'entourage (promotion sociale)
-

Ces différentes activités d'accompagnement ainsi que les comportements de la personne autiste sont consignés méticuleusement et quotidiennement sur des grilles d'évaluation personnalisées. Ceci permet ensuite de réaliser une évaluation formalisée de son intégration et de son évolution.